



BAYTAN 5 LIQUIDE

Version 3 / F
102000012391

1/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial BAYTAN 5 LIQUIDE
Code du produit (UVP) 06480950

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10
Xn Nocif, R20
Xi Irritant, R41
R52/53

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

R10
Xn Nocif, R20
Xi Irritant, R41
R52/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Triadiméno
- Cyclohexanone

Symbole(s)

**BAYTAN 5 LIQUIDE**Version 3 / F
102000012391

2/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

Xn Nocif

Phrase(s) R

R10 Inflammable.
 R20 Nocif par inhalation.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Phrase(s) S

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
 S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
 S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)
Triadiménol 50 g/l**Composants dangereux**

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Concentration [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Triadiménol	55219-65-3 259-537-6	Xn; R22 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	4,90
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1	R10 Xn; R20	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332	> 25,00
Ether d'arylethylphenolpol yglycol		R52/53	Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00

**BAYTAN 5 LIQUIDE**Version 3 / F
102000012391

3/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

C10-16 Acide alkyl benzène sulfonique, sel d'éthanolamine		Xi; R38 Xi; R41	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	> 1,00 - < 20,00
--	--	--------------------	---	------------------

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Sable



BAYTAN 5 LIQUIDE

Version 3 / F
102000012391

4/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Acide chlorhydrique (HCl)
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**BAYTAN 5 LIQUIDE**Version 3 / F
102000012391

5/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans le conteneur original.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Triadiménol	55219-65-3	1,61 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m ³ / 10 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m ³ / 20 ppm (VLE)	12 2009	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m ³ / 20 ppm (VLE)	01 2008	INRS (FR)
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m ³ / 10 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).



BAYTAN 5 LIQUIDE

Version 3 / F
102000012391

6/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3.
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide, limpide à légèrement turbide
Couleur	jaune à brun
Odeur	caractéristique
Point d'éclair	51,5 °C
Température d'inflammabilité	435 °C
Densité	env. 1,02 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

**BAYTAN 5 LIQUIDE**Version 3 / F
102000012391

7/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
calculée

Toxicité aiguë par inhalation donnée non disponible

Toxicité aiguë par pénétration donnée non disponible
cutanée

Irritation de la peau donnée non disponible

Irritation des yeux donnée non disponible

Sensibilisation donnée non disponible

Evaluation de la toxicité à dose répétée

TriadiménoL : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors
des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

TriadiménoL : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur
la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

TriadiménoL : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses
chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : foie. L'incidence accrue des tumeurs n'est pas
considéré comme provoqué par le traitement.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

TriadiménoL : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude
menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents.
TriadiménoL : Cette substance a provoqué une fertilité réduite.

Evaluation de la toxicité pour le développement

TriadiménoL : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement
seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le
développement observés avec TriadiménoL sont liés à la toxicité maternelle.**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 21,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour les invertébrés CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 51 mg/l
aquatiques Durée d'exposition: 48 h

**BAYTAN 5 LIQUIDE**Version 3 / F
102000012391

8/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 38 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Non applicable pour ce mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non applicable pour ce mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas de résultats d'études écotoxicologiques disponibles.

Les données écologiques se rapportent à la matière active.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CYCLOHEXANONE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON
Code danger	30
Code tunnel	D/E



BAYTAN 5 LIQUIDE

Version 3 / F
102000012391

9/10
Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

Prescription particulière 640E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOHEXANONE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	NON

IATA

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOHEXANONE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire
Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)
Rubrique n° 1432-b : Stockage de liquides inflammables

Maladies professionnelles
Tableau(x) Numéro(s) :
84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.



BAYTAN 5 LIQUIDE

Version 3 / F
102000012391

10/10

Date de révision: 13.11.2012
Date d'impression: 13.11.2012

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.